

**67^{ème} RALLYE MONT BLANC
MORZINE**

**36^{ème} RALLYE VHC MONT BLANC
MORZINE**

**OUVREURS
CONCURRENTS ENGAGES AU
CHAMPIONNAT DE FRANCE et
PILOTES PRIORITAIRES**

Au moment de leur inscription, les équipages devront faire connaître à l'organisateur, à l'aide de la présente, les coordonnées de la voiture et des personnes dont ils se serviront en qualité d'ouvreur.

Un jeu de panneaux de portières et une plaque de rallye leur seront délivrés lors des vérifications et devront être apposés pendant toute la durée de l'épreuve.

Joindre un chèque de **160 €** en retournant cette fiche "Ouvreur" (suivant article 7.1.9 du règlement particulier).

Le Concurrent est responsable de ses ouvreur.

Prendre connaissance de l'article 7.2 du règlement particulier relatif aux ouvreur ...

7.1.9 Ouvreur

Les ouvreur seront autorisés pour les seuls équipages engagés au Championnat.

Ces équipages devront engager leur véhicule d'ouvreur auprès de l'organisateur en remplissant une feuille d'engagement spécifique où ils devront mentionner le type, modèle et N° d'immatriculation du véhicule ouvreur, ainsi que les noms des personnes qui seront à bord. Ces renseignements devront être fournis au plus tard lors des vérifications administratives.

Seules deux personnes seront autorisées à bord de ces véhicules.

Les conducteur et passager des véhicules ouvreur devront être titulaires d'une licence délivrée par la FFSA (pratiquant ou encadrement et en possession d'une pièce d'identité).

Les véhicules utilisés par les ouvreur seront identifiés comme tels et devront notamment comporter sur la partie haute du pare-brise, côté passager, le numéro de la voiture de course pour laquelle ils officient qui sera fourni par l'organisateur.

Cette identification sera vendue **160 €**.

En cas d'absence de cette identification, l'accès aux épreuves spéciales sera refusé. Les ouvreur seront placés sous l'autorité de la Direction de Course.

UN SEUL véhicule « OUVREURS » par voiture de course est accepté.

Ces véhicules « OUVREURS » doivent être couverts par leur propre assurance et chaque concurrent est responsable sportivement de son ouvreur

Dans le cas d'un arrêt, sur le parcours d'une E.S., justifié par un incident technique ou toute raison particulière à cet ouvreur, il lui est interdit de reprendre sa progression avant le passage de la voiture balai.

	Concurrent	Ouvreur Conducteur	Ouvreur Copilote
Nom			
Prénom			
Adresse domicile			
Code Postal			
Ville			
Portable			
E-mail			
Adresse Rallye (Hôtel)			
	Permis de conduire N°		
	Délivré le, par		
Licence N°.			
Catégorie			
Code ASA			

Voiture "Ouvreur"

Marque : Désignation commerciale :

Immatriculation : Couleur :

Fait à _____

Signature
Concurrent

Signature
Conducteur ouvrier

Signature
Copilote ouvrier

FICHE A JOINDRE AU BULLETIN D'ENGAGEMENT

Réservé à l'Organisation	
N°	